



Aux candidats aux élections législatives

Associations Unies 68

dans le Haut Rhin

UN LOGEMENT POUR TOUS ET TOUTES C'EST POSSIBLE

« L'offre et/ou le maintien d'un logement stable avec une sécurité d'occupation constitue l'étape initiale dans la résolution (...) de situations d'absence de chez soi (...). Le logement est un droit fondamental et une condition préalable à la résolution d'autres problèmes, comme des problèmes sociaux, de santé et d'emploi. »

Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme, décembre 2010

Pour le Collectif des Associations Unies, la lutte contre les exclusions et pour l'égalité de dignité de toutes et de tous doit être la priorité de l'action publique. Pour cela, un cadre politique garantissant l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté et développant des stratégies transversales décloisonnant les politiques sociales sont nécessaires. En outre, les politiques visant l'accès et le maintien dans le logement doivent systématiquement être élaborées, mises en œuvre et évaluées démocratiquement, avec les personnes concernées dans le respect de leur dignité et en s'appuyant sur leur pouvoir d'agir.

Lors de la semaine « osez la solidarité » organisée par le **collectif des Associations Unies du Haut Rhin, (au68.fr)** plus de 100 bénévoles, professionnels et personnes concernées ont élaboré des propositions appuyées sur des expériences et actions concrètes du quotidien.

Ces propositions mettent en évidence les **4 PRINCIPES STRUCTURANTS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DU LOGEMENT**, élaborés par le Collectif des Associations Unies. (www.collectif-associations-unies.org)

- **Garantir le niveau de protection sociale et assurer l'effectivité des droits**
- **Réaffirmer le principe d'inconditionnalité de la solidarité**
- **Assurer l'équité et la solidarité entre les territoires**
- **Développer les projets solidaires et encourager les innovations sociales**

Le collectif AU68 (Associations Unies du Haut Rhin) demande aux candidats de prendre 6 engagements incontournables pour en finir avec la grande exclusion par le logement :

- Engagement n°1 : GARANTIR A CHACUN UN « CHEZ SOI DIGNE »
- Engagement n°2 : PREVENIR LES SITUATIONS DE RUPTURE
- Engagement n°3 : GARANTIR L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT
- Engagement n°4 : DEVELOPPER MASSIVEMENT L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX MENAGES LES PLUS MODESTES
- Engagement n°5 : ACCOMPAGNER ET FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES MAL LOGÉES ET SANS ABRI
- Engagement n°6 : DEVELOPPER LES CAPACITES D'AGIR INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Engagement n°1 : GARANTIR A CHACUN UN « CHEZ SOI DIGNE »

« Toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tous moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »

Art. L 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles

→ **Accueillir dignement toutes les personnes vulnérables : personne ne doit être contraint de vivre à la rue** comme l'oblige la loi

→ **Réaffirmer l'accueil inconditionnel** des personnes en situation de vulnérabilité, quelle que soit leur situation administrative.

→ **Offrir toute l'année un parc d'hébergement respectueux des libertés et de la dignité des personnes**, ce qui suppose de rompre avec la gestion saisonnière de l'hébergement et d'appliquer le principe de non abandon sur l'ensemble du territoire.

De l'urgence à l'insertion : un parcours du combattant

Pour passer de l'urgence à l'insertion, c'est un parcours du combattant qu'il faut affronter (*témoignage d'Éric*) :

1^{er} difficulté : le 115, il faut sans cesse rappeler, sans savoir où l'on va atterrir...

• 2^{ème} difficulté : la vie en collectivité dans l'hébergement, ce n'est pas tous les jours facile, on se retrouve avec des personnes qui arrivent et repartent plusieurs fois par semaine.

• 3^{ème} difficulté : les démarches administratives, faire les papiers, c'est un dédale, avec de multiples guichets, des interlocuteurs difficiles à joindre.

• 4^{ème} difficulté : comment trouver un travail ? et ensuite aussi trouver un logement...

C'est difficile de suivre ce parcours. Actuellement, je suis hébergé dans un logement en ALT suivi par une association. Pourquoi faut-il se battre pour avoir accès aux droits fondamentaux ? »

Il faut de la motivation et de l'accompagnement

→ **Développer l'accès direct au logement** comme alternative à l'hébergement, avec un accompagnement adapté.

→ **Développer l'intermédiation locative** sous forme de sous-location, et par la consolidation de l'allocation de logement temporaire (ALT1).

L'expérience du projet Espérance (Association Espoir à Colmar) : le logement d'abord

Le « logement d'abord », c'est pour remédier à la complexité du parcours de l'urgence à l'insertion. L'expérience du projet Espérance, permet l'accès direct de la rue au logement. Pour y arriver, il faut changer nos logiques classiques de l'accompagnement, partir du statut de locataire, partir du projet de la personne sans passer par l'hébergement.

Le « logement d'abord » vient d'expériences nord américaines et du constat que beaucoup de personnes se retrouvaient à la rue et sollicitaient beaucoup les hôpitaux. Le pragmatisme outre atlantique a permis de démontrer que les personnes devaient aller directement en logement et les expérimentations ont permis de constater que 80% des personnes étaient encore dans leurs logements 2 ans après.

Cette expérimentation a été élargie à l'Europe et particulièrement introduit en France par Benoit Appar. (voir site FEANTSA <https://www.youtube.com/watch?v=U5QGba4zYGs>)

→ **Développer le logement d'insertion et le logement accompagné**, assurer le financement de leur investissement et de leur gestion adaptée dans la durée.

ACCES – CHRS hors les murs

Les 10 places de CHRS hors les murs ont été initiées pour éviter une expulsion : les personnes sont suivies dans leur propre logement. Ce mode d'accompagnement invite à travailler différemment et propose un accompagnement global qui sécurise le propriétaire pendant 6 mois avec prolongation possible de 3 mois jusqu'à la résorption des difficultés.

« agir dans leur logement donne une impulsion pour travailler ses problèmes et reprendre pied dans la société »

APPUIS – Chargée de mission logement privé

Soutien à des personnes sortant d'hébergement, ou personnes en situation précaire qui cherchent depuis longtemps un logement (orientées par la CAF) ou personnes expulsées de leur logement. Une chargée de mission cherche des logements dans le parc privé et accompagne les locataires pendant une année. 60 personnes accompagnées. Financement FSL(50%) et CAF.

Des actions spécifiques.... POUR LES JEUNES

- ➔ **Développer une offre d'habitat adaptée aux situations des jeunes** (accessible par rapport à la faiblesse de leur niveau de ressources, avec des conditions d'entrée facilitées en raison de leur forte mobilité) et permettant de vivre pleinement leur citoyenneté
- ➔ **Accompagner les jeunes en difficulté dans leur parcours vers l'autonomie**

Présentation du dispositif CESA par Sihem et Céline : « on n'est pas des numéros »

Avant d'intégrer le dispositif CESA, Sihem a connu un parcours de placement en foyer pour mineur. A sa majorité, elle intègre un hébergement de stabilisation qui s'avèrera inadapté à ses besoins « je me sentais perdue, j'avais besoin d'être accompagnée pour devenir adulte. ».

A la suite du double constat de « la sortie sèche » des jeunes majeurs sortants de l'ASE, et de l'accompagnement traditionnel des CHRS non adapté aux besoins des jeunes majeurs, le dispositif CESA, Croire En Son Avenir, (APPUI) propose un accueil et un accompagnement spécifiques aux personnes âgées de 18 à 25 ans qui ne sont plus à la charge de leurs parents et qui ont besoin d'un hébergement et d'un accompagnement vers l'autonomie.

L'hébergement des jeunes se fait soit en logement diffus : en logement seul ou en collocation. Les logements sont meublés et équipés.

Si le jeune dispose de ressources (contrat jeune majeur par exemple), il verse une contribution à l'hébergement de 10 % de ses ressources. S'il ne dispose d'aucune ressource, le CHRS lui verse une allocation de subsistance de 56 euros par semaine.

L'accompagnement social se fait individuellement avec le jeune, mais la dimension collective est aussi très importante, par ex dans le projet « artistique » : à travers des ateliers photos, écriture, peinture, etc...les jeunes ont pu exprimer la difficulté d'assimiler toutes les informations et documents qui leurs sont transmis à leur admission. Le groupe, en s'appuyant sur les ateliers créatifs, a ainsi travaillé à l'élaboration d'un livret d'accueil adapté aux spécificités du dispositif.

Sihem ajoute : « les travailleurs sociaux sont présents et à l'écoute, notre parole est entendue et soutenue, nous ne sommes pas un numéro de dossier » : les professionnels sont là pour outiller les jeunes afin qu'ils mettent en œuvre leur projet et développent des compétences dans leur vie.

L'accompagnement prend fin quand le jeune a acquis le niveau d'autonomie nécessaire et des ressources financières stables et suffisantes.

Le dispositif « Logi Jeunes » par SURSO : « être sous un toit c'est mon premier besoin »

Il s'agit d'un dispositif d'intermédiation locative (privé et public) financé par la DDCSPP, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans. Un nombre grandissant de jeunes s'adressent à SURSO, vivant des parcours d'insertion non adaptés (en collectif par exemple), ou étant plus nombreux à la rue sans ressources. 80% des personnes accueillies sur Logi Jeunes sont passées par l'ASE.

Logi Jeune pose la stabilité par le logement comme le préalable à tout projet, avec un bas seuil d'exigence : ce dispositif propose une mise à l'abri avec un accompagnement global (santé, accès aux soins, projet professionnel, estime de soi, etc...) On observe une phase d'euphorie chez les jeunes à l'entrée dans le dispositif : ils se sentent enfin dans un « chez soi ». Puis arrivent les questions qu'ils se posent sur eux-mêmes et leurs perspectives de vie. La rue empêchait de réfléchir, ils étaient dans la survie et quand ils se posent dans un chez soi, le questionnement surgit. C'est là que le travail commence et l'accompagnement de proximité prend sens pour éviter les ruptures. Un jeune confiera à Laurent Huck : « être sous un toit c'est mon premier besoin ».

Le dispositif dispose de 55 places sur m2A, Thann et Cernay, en petits appartements meublés et équipés pour accueillir des personnes seules ou en couples. (dont 2 sont en co-hébergement).

Au bout de l'accompagnement, le bail glissant n'est pas forcément retenu par les jeunes qui ne souhaitent pas conserver le logement qu'ils ont occupé en tant « qu'hébergé ». (durée moyenne d'hébergement de 1 à 3 ans)

L'accompagnement social doit permettre aux jeunes de se créer leurs propres compétences pour s'en sortir. Le retour après sortie volontaire est possible. « Les travailleurs sociaux œuvrent dans une logique de dialogue et d'ouverture, nos dispositifs doivent être souples et adaptables à chaque situation ».

Les missions locales sont des partenaires importants pour travailler l'insertion professionnelle et la mise en place de la garantie jeune, même si les contraintes de ce dispositif ne sont pas toujours adaptées au public accueilli. La grande difficulté rencontrée par les jeunes reste l'accès aux ressources : ils restent exclus des minima sociaux.

« De plus en plus de bailleurs privés acceptent de travailler avec nous, rassurés par l'accompagnement de proximité ». Le retour à l'errance dans la rue est très rare.

L'idée de ces dispositifs est d'être dans le préventif et non dans le curatif.

Des actions spécifiques.... POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET REFUGIES

- **Doubler le nombre de places en Centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA),** sur le quinquennat, en substitution de l'accueil hôtelier
- **Accompagner dignement et permettre l'intégration :**
 - **Rendre effectif le droit au travail pour les demandeurs d'asile en attente d'une décision** OFPRA depuis plus de 3 mois, conformément aux recommandations de l'Union Européenne et à l'article 15.2 de la Directive Accueil, pour sortir ces personnes de la précarité. Comme cela a été exprimé lors des ateliers, « *la période d'inactivité avant l'accès à un titre de séjour fait d'importants dégâts au niveau psychique et moral.* »
 - **Permettre l'accès aux soins,** notamment par rapport à la fragilité liée au statut précaire : au niveau physique et psychique, plus particulièrement pour les enfants et les femmes enceintes.
 - **Donner de réels moyens pour l'accès à des cours de français**
- Assurer la sortie de l'hébergement des personnes réfugiées **vers un logement de droit commun.**
- **Poursuivre l'accompagnement pendant la phase d'intégration après l'obtention du titre de séjour,** pour accompagner les personnes dans les démarches administratives et pour faciliter l'intégration dans la société française et le « vivre ensemble »

Témoignage de RB titre – un parcours de survie

RB, arménienne, arrivée en France en janvier 2013 en famille (couple + 1 enfant de 3 ans), obtiendra le statut de réfugié à la CNDA en décembre 2015. Un 2^e enfant est né en France.

Arrivée avec son mari et son fils de 3 ans, à Mulhouse, en janvier 2013, en plein hiver, RB n'a pas accédé à un hébergement. Sa famille a été placée en « procédure prioritaire », l'Arménie étant considérée comme un pays sûr. La famille a été orientée par le « 115 » vers le Parc Steinbach, où la Croix Rouge les prenait en charge en fin de soirée (soupe + hébergement à la nuitée au F1 Kingersheim).

Convoqués à l'OFPRA en avril 2013, le statut leur a été refusé en mai 2013, au motif que leurs documents n'étaient pas traduits en français. (ils n'ont bénéficié d'aucun accès à un traducteur).

A partir de ce moment, ils n'ont plus obtenu aucune aide, étant considérés comme « sans papiers » (recours non suspensif en procédure prioritaire) : le couple avec un enfant de 3 ans a vécu pendant 7 mois dans le Parc Steinbach, jusqu'en décembre 2013. Le « 115 » ne leur proposait aucune solution en dehors d'une orientation pour les repas à ALSA, en 2^e service offert aux « sans papiers ».

Ils ont cependant été pris en charge par l'AADA et la CIMADE pour le recours à la CNDA et ont ainsi bénéficié d'une traduction des documents. C'était une période extrêmement difficile pour la famille, qui vivait dans la rue, Mme RB étant enceinte, avec un enfant en bas âge. Le petit garçon était constamment malade ainsi que sa maman.

RB a la chance d'être une violoniste professionnelle (elle jouait dans un grand orchestre dans son pays d'origine) Elle a de ce fait été sollicitée pour un concert à une soirée à la paroisse Ste Marie, dans la période de Noël. Une dame âgée qui a assisté au concert et entendu le témoignage de RB, a accueilli cette famille à son domicile : elle n'imaginait pas qu'ils puissent continuer à vivre dans la rue en plein hiver. Ils ont été hébergés pendant 4 mois : de la fin de la grossesse aux premiers mois de vie du bébé né prématuré.

Ils ont dans un 2^e temps bénéficié d'un hébergement par « 100 pour 1 ». La CIMADE a pris en charge la cantine pour le garçon scolarisé à la rentrée. Le réseau de « 100 pour 1 » assurait les conditions de vie minimales (logement, repas, ...) et a mis RB en relation avec le monde de la musique. Elle a ainsi pu intégrer divers orchestres (dont 1 international : France/Suisse/Allemagne) : même si elle ne pouvait pas bénéficier d'un contrat de travail, cela lui a permis de retrouver une reconnaissance sociale.

Fin 2015, le couple obtient enfin le statut de réfugié à la CNDA, au bout de 2ans de conditions de vie dans la plus grande précarité. « 100 pour 1 » continue de les soutenir pour la phase des démarches d'intégration : administratives, recherche d'emploi, cours de français, ...

L'importance du respect des droits des migrants dépend de la médiation assurée par les associations auprès des institutions.

La possibilité de mettre en œuvre ses propres compétences en tant que migrant (concert de violon, entraide avec d'autres réfugiés,...) permet une réciprocité de solidarité et ainsi « un échange humain équitable ».

Témoignage de IK : le travail permet l'intégration

IK, d'origine pakistanaise, est arrivé en France début 1990 et bénéficiait d'un droit au travail à l'arrivée : il est régularisé en 1992 par le travail. Marié depuis lors avec une française, il a 2 enfants, et est travailleur social.

Arrivant du Pakistan, ne parlant pas la langue, ne connaissant pas la culture française et ne sachant vers qui s'orienter, il s'est adressé à un avocat colmarien parlant quelques mots d'anglais : celui-ci l'a orienté vers le CHRS Espoir de Colmar, où il a été pris en charge. En effet, début 1990, les demandeurs d'asile avaient accès aux CHRS comme toute personne sans domicile en situation de précarité et avaient le droit de travailler. Il est reconnaissant à cet avocat pour le fait qu'il ait pris le temps de comprendre son problème et de l'orienter vers la bonne institution : il a bénéficié d'une prise en charge globale et aussi de cours de français assurés par une bénévole. Après quelques mois de présence, il a accédé à un emploi. Dans un 2^e temps, le droit au travail ne lui a plus été accordé. S'en est suivi une période difficile marquée par un sentiment d'inutilité.

Il n'a pas obtenu le statut de réfugié, mais grâce à une démarche de l'association auprès du Préfet, il a été régularisé par le travail.

IK exprime l'importance du soutien associatif qui lui a été apporté à l'arrivée mais aussi pour la phase d'intégration après le titre de séjour : prise en compte des besoins vitaux (hébergement, alimentation), accompagnement social, accès à l'emploi, accès au logement, accès aux soins. Cette solidarité associative a été déterminante pour son intégration.

L'absence de droit au travail créant une dépendance à la solidarité, et la difficulté d'accès aux droits.

Contre le délit de solidarité : ces témoignages démontrent que le soutien individualisé apporté par la société civile pendant le parcours soutient l'intégration :

« Nous voulons que soient encouragées celles et ceux qui se montrent solidaires des personnes en situation de précarité sans se soucier de savoir si elles sont ou non en situation régulière quant au séjour. Nous refusons que les populations visées par des politiques ou des pratiques xénophobes soient privées de soutien. C'est l'avenir du principe même de solidarité qui est en jeu. »

extrait du CP DelitSolidariteFraternite@rezo.net

Engagement n°2 : PREVENIR LES SITUATIONS DE RUPTURE

→ **Ouvrir l'accès aux minima sociaux aux jeunes de 18 à 25 ans**, pour soutenir leur accès et maintien dans un logement digne

Nous constatons, dans le cadre de l'accompagnement de ce public, que, pris dans les cultures du projet et du résultat, les dispositifs d'insertion professionnelle actuels (y compris le dispositif « Garantie Jeunes ») ne prennent pas assez en compte les difficultés spécifiques des jeunes « désaffiliés », ayant du mal à définir un projet professionnel.

Par ailleurs, le marché de l'emploi a fortement évolué. Les employeurs présentent des exigences peu présentes chez les jeunes en situation de précarité : qualification mais aussi sociabilité et capacités d'adaptation aux contraintes de l'entreprise.

Au regard de ce contexte, un nombre important de jeunes, en situation de rupture familiale et sociale, s'installent dans la précarité et l'errance de manière durable.

Afin de lutter contre leur exclusion, une stratégie doit être mise en œuvre dans le domaine de l'urgence sociale, afin de garantir leur accès aux droits fondamentaux : accès à des ressources minimales stables leur permettant d'accéder et de se stabiliser en logement, le cas échéant via une étape de transition de type « Logi'Jeunes ».

Il s'agit dans un premier temps de faciliter l'accès aux jeunes vers les dispositifs d'urgence et d'insertion sociale, puis dans un deuxième temps, lorsqu'ils seront dans une dynamique de réinsertion, l'accès à l'insertion professionnelle.

→ **Garantir la continuité de la prise en charge** pour toutes les personnes vulnérables en anticipant les sorties de dispositifs spécifiques ou d'institutions : Aide sociale à l'enfance (ASE), prisons, hôpitaux, institutions psychiatriques, hébergement...

→ **Prévenir plutôt que punir : aucune expulsion sans relogement.** Instituer un moratoire sur les expulsions locatives sans relogement avec dédommagement des propriétaires.

→ **Résorber les logements indignes et lutter contre la précarité énergétique** et en priorité pour les ménages précaires (objectif de la loi de transition énergétique).

Engagement n°3 : GARANTIR L'ACCES (solvabilisation et encadrement loyers) ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

- **Revaloriser les Aides personnelles au logement (APL)** pour réduire la pauvreté et les taux d'effort lié au logement.
- **Mettre en place une véritable Garantie Universelle des Loyers (GUL)** protégeant tous les ménages modestes.
- **Appliquer l'encadrement des loyers** prévu par la loi ALUR dans les métropoles.
- **Répondre aux besoins en habitat adapté à destination des Gens du voyage** par le développement d'une offre de logements sociaux spécifiques, de terrains familiaux (locatifs ou en accession) et par la prise en compte des besoins d'ancrage, dans les documents de planification et de programmation d'urbanisme, d'habitat et de logement.

Personnes manouches et APPUIS à Habsheim : un long chemin, du « cauchemar » à la solution dans la dignité

Témoignage de professionnels d'APPUIS et d'André et Isabelle participant au diagnostic, puis à la réalisation.

Ce projet d'habitat adapté a été initié sur commande de la ville d'Habsheim pour des personnes (5 familles et 26 personnes) de la communauté manouche qui vivent dans des conditions de logement précaires depuis 20 ans. Différentes solutions ont été proposées dans le temps, mais toujours précaires. Après un diagnostic réalisé par APPUIS avec les familles pendant une année, sur tous les bailleurs sollicités, seul Néolia s'est associé au projet de relogement.

Les familles sont issues de la commune, et leur souhait est de rester sur la commune mais d'avoir des conditions décentes d'habitation (chauffage, sanitaires etc...), et de participer au projet.

Différentes hypothèses ont été posées : auto construction, habitat adapté, relogements individuels, et c'est la construction d'habitat adapté qui a été retenue, sur un terrain communal, proche de la nature à la demande des familles.

Les plans ont été présentés aux familles, le bailleur et l'architecte ont pris en compte le mode de vie des habitants : extérieurs, chauffage bois etc... Les plans ont été revisités plusieurs fois en fonction des besoins exprimés par les intéressés. Ces derniers souhaitent participer aux travaux en fonction de leurs compétences.

Ce travail AVEC les familles permet une projection concrète des futurs habitants dans leurs nouveaux lieux de vie. Comme le dit André : « c'était un cauchemard, j'étais oublié, et aujourd'hui j'ai enfin une autorisation légale d'habiter », mais pas d'adresse encore....

Cette action met en évidence l'intérêt de la construction de solutions spécifiques : cela demande une volonté politique, mais aussi une capacité de ténacité et de participation de la part des personnes elles-mêmes (ici 20 ans !), un partenariat fort, la mobilisation d'un bailleur social et le temps long de ce type de réalisation et d'accompagnement.

Par ailleurs, il faut aussi financer l'accompagnement à « l'habiter », pour le passage au statut de locataire (APPUIS a obtenu (par réponse à un appel à projet Etat) un financement à un accompagnement de 6/9 mois après l'installation dans le logement : il est donc soumis à des financements expérimentaux, limités en nombre et en temps. Il existe de multiples dispositifs mais ils sont souvent difficiles à mobiliser

- **Mobiliser les partenaires concernés et notamment les communes et les bailleurs sociaux**
- **Promouvoir les formes innovantes et non spéculatives d'habitat**, comme les coopératives d'habitants, les formules d'habitat groupé ou le conventionnement de squats, l'auto-réhabilitation accompagnée, par exemple.

Engagement n°4 : DEVELOPPER MASSIVEMENT L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX MENAGES LES PLUS MODESTES

Eléments extraits du Diagnostic à 360° du Haut-Rhin (2015) élaboré avec les acteurs associatifs du territoire

Le département du Haut-Rhin présente les caractéristiques d'une population dense, jeune dans une région dont les indicateurs socio-économiques se sont profondément et rapidement dégradés depuis le début des années 2000. L'augmentation de la pauvreté y est ainsi plus rapide que pour la moyenne du territoire français, sur les secteurs urbanisés comme sur les zones plus rurales.

Les jeunes, les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes âgées sont les publics les plus touchés par les phénomènes de pauvreté.

Le parc locatif privé est important sur le territoire, il représente près du double du parc social, jouant ainsi un rôle social de fait, dans la mesure où près de la moitié des ménages alsaciens est théoriquement éligible au parc social.

Dans un contexte d'augmentation rapide de la précarisation des ménages sur le territoire haut-rhinois, les besoins de développement d'une offre très sociale sont présents sur l'ensemble du département, de même que les actions visant à favoriser le maintien dans le logement.

→ **Mobilisation du parc privé : développer la captation de logements privés à vocation sociale**

→ **Développer l'offre de logements accompagnés et de Pensions de Famille.**

→ **Développer l'offre de logements accessibles**

Eléments extraits du Diagnostic à 360° du Haut-Rhin (2015) élaboré avec les acteurs associatifs du territoire

La taille des ménages continue à se réduire à 2,3 personnes en moyenne. Ce phénomène devrait se poursuivre. La pauvreté a augmenté et les inégalités de revenus se sont accentuées, notamment du fait de la proximité avec la Suisse. Mulhouse fait partie des 30 villes de France où le revenu des pauvres a le plus diminué entre 2008 et 2011 (-18%).

On constate une fragilité des principaux pôles urbains (Mulhouse, Colmar, Saint-Louis) et de certains pôles secondaires comme Guebwiller, Thann Cernay, ...

Les besoins de logements adaptés et accessibles sont donc croissants dans ces zones. Cette tendance essentiellement liée initialement à un phénomène de désindustrialisation engagé au début des années 2000 d'une part, et à l'évolution sociologique des ménages d'autre part, s'est renforcée et accélérée suite à la récente crise économique.

Une part importante des demandeurs de logements sociaux est logée dans le parc locatif privé (34.7%). La proportion de demandeurs n'ayant pas de logement propre (hébergés soit chez des parents, un proche ou logés à titre gratuit) est également élevée (44.4 % contre 41 % en 2014).

→ **Construire des logements sociaux, et notamment des logements très sociaux.**

Eléments extraits du Diagnostic à 360° du Haut-Rhin (2015) élaboré avec les acteurs associatifs du territoire

La construction neuve est grippée depuis la crise de 2008. Près de 61% des personnes sont propriétaires de leur logement. Pour autant, cette situation cache parfois des situations sociales préoccupantes (logement dégradés ou insalubres, précarité énergétique). Après une forte progression du parc social dans les années 2006-2010, la production est à son point bas. 12,6% des personnes sont locataires du parc public dont le taux de vacance est très bas.

Bien qu'un quart des habitants du département soit locataire du parc privé, la vacance de ce parc se situe à un niveau très élevé (près de 11%). Par ailleurs, on constate une nette augmentation de la vacance de longue durée. 26,3% des locataires du parc privé ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Seules 7 communes sur 25, soumises à l'article 55 de la loi SRU, remplissent leurs obligations. La demande d'accès au logement social est très forte, provenant essentiellement des locataires du parc privé. Les demandeurs d'un logement social dans le Haut-Rhin sont, de manière générale, des personnes en situation de précarité. Une part très élevée de demandeurs déclare moins de 10 000 € de revenus annuels.

Engagement n°5 : ACCOMPAGNER ET FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DES PERSONNES MAL LOGEES ET SANS ABRI

→ **Proposer un accompagnement à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin** (emploi, santé, accès au logement...) avec un financement dédié dans le budget de l'État, si les personnes le souhaitent, et le temps nécessaire : un accompagnement souple et adapté adéquat, prenant en compte l'ensemble de ses besoins.

Cet accompagnement doit permettre aux personnes d'être actrices de leur parcours d'insertion et d'accéder au droit commun. Des personnes elles-mêmes témoignent de « *l'importance d'être accompagné pour pouvoir ensuite être entendu et devenir acteur* »

→ **Développer l'offre d'accueils de jour** dédiés aux personnes sans domicile et les équipes mobiles capables de répondre aux problématiques de santé mentale.

Les pratiques d'accueil et d'accompagnement spécifiques adaptées aux personnes en errance permettent une attache avec le lieu d'accueil et un lien social avec l'équipe : il faut une très grande souplesse dans les modes d'accueil et d'accompagnement proposés aux personnes sans résidence stable.

L'accueil inconditionnel permet d'accueillir toute personne, sans faire jouer de critères, de nationalité, de sexe, de parcours, de difficultés particulières et de favoriser des « aller retours » entre les lieux de vie habituels et l'accueil de jour.

Pratiques dites de « bas seuil » d'exigence

Le public est accueilli sans qu'il exprime un projet particulier : il peut se mettre à l'abri, accéder à des consignes pour ces affaires personnelles, accéder à l'hygiène, avoir une domiciliation, ...

Dans le cadre de l'accompagnement social proposé, il s'agit d'accepter le rythme des personnes et de s'adapter à leur situation d'abord avant d'entrer dans une démarche de projet ou dans une régularité de parcours d'insertion.

→ **Développer et coordonner toutes les démarches d' « aller vers »** les personnes en situations d'exclusion (travail de rue, travail mobile dans les espaces ruraux...).

→ **Développer des permanences d'accès aux droits généralistes et spécialisées, ainsi qu'un accueil personnalisé et attentif dans les administrations et les services** pour permettre à chacun d'être informé de ses droits et des démarches à engager pour les mettre en œuvre, lui permettre de bénéficier d'un accompagnement juridique personnalisé (y compris le cas échéant pour l'exercice effectif de leur droit de recours).

→ **Garantir à toutes et tous, quel que soit leur statut, l'accès aux services et infrastructures de base** permettant de vivre dans la dignité.

Engagement n°6 : DEVELOPPER LES CAPACITES D'AGIR INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

- **Soutenir la mise en place de démarches participatives et de dispositifs de pair-aidance** qui permettent de développer de nouvelles méthodes et pratiques d'accompagnement auprès des personnes sans domicile, mal logées ou risquant de l'être.

Témoignage de Kada, à ALSA : l'efficacité du dispositif de « pair aidant »

Kada travaille au sein d'un espace communautaire qui a pu se réaliser grâce à un financement DIHAL dans le cadre d'un projet expérimental sur 2 ans.

Le pair aidant est réputé compétent à partir de son expérience de vie et non d'un diplôme. Sur ce dispositif, travailleur social à part entière, Kada intervient en binôme avec un travailleur social en direction d'une trentaine de personnes en grande précarité hébergées par l'association dans le quartier du marché à Mulhouse. Il a pour mission d'établir un lien avec et entre les personnes hébergées qui sont souvent très isolées. Il anime un espace d'accueil communautaire, dont la réhabilitation a été financée par la Fondation Abbé Pierre, et qui est un lieu où chacun se pose, où les personnes se rencontrent autour d'un café, d'un repas préparé ensemble.

Sa présence au quotidien et sa compétence permettent aux personnes de sortir de leur isolement et de tisser des liens avec les autres et leur environnement. Depuis une année, son travail a permis une amélioration notable des relations entre les personnes, (il y a beaucoup moins de manifestations de violence) l'entretien de l'habitat, et le développement d'actions en commun et en partenariat.

Comme le dit son collègue : « nous apprenons autant de Kada, que lui de nous. » Un apprentissage réciproque, qui permet de faire évoluer les pratiques, d'éclairer autrement les attitudes des personnes.

Ce dispositif prouve son intérêt et son efficacité, mais comment pérenniser son financement ?

- **Soutenir et développer l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA)**, qui permet aux habitants de renforcer leur pouvoir d'agir.
- **S'appuyer sur les compétences des personnes pour proposer des solutions pragmatiques de logement** « C'est en laissant de plus en plus de place aux personnes accompagnées qu'on va permettre aux politiques de prendre conscience que les personnes concernées ont des choses à dire. »

Témoignage APPONA à Logelbach : « Nous sommes devenus acteurs »

Marguerite évoque le lieu de vie d'un groupe de familles tziganes, regroupées dans un collectif autour des questions de l'habitat peu sécurisé, dépourvu de conditions d'hygiène acceptables.

« Grâce à l'accompagnement d'APPONA et du CCFD, nous avons pu nous exprimer, rencontrer les élus. Nous sommes devenus acteurs. »

Nous avons obtenu des boîtes aux lettres, des grillages de protection sécurisant les enfants par rapport à la voie ferrée, et surtout un bloc sanitaire de 8 cabines familiales avec WC prise pour machines à laver, lavabo. Il manque la douche, projet auquel nous travaillons actuellement. « Nous avons créé ensemble, pour améliorer nos conditions de vie ». La dynamique des femmes qui participaient aux réunions est relevée.

« C'est un beau résultat même si c'est très lent »

Le vécu expérimental nous apprend à prendre la parole, à ne plus avoir peur de la prendre.

- **Systematiser la participation des personnes accueillies ou accompagnées (dans le cadre notamment des CCRPA)** à l'élaboration de politiques d'accès et de maintien dans le logement et à leur évaluation. Développer le pouvoir d'agir des habitants.

- **Donner aux personnes les outils et les conditions** pour leur permettre de prendre conscience de leur situation, développer leur esprit critique et le regard qu'ils portent sur leurs conditions de vie et sur la société. « *Les personnes qu'on accompagne savent faire des choses, il faut les laisser faire et leur laisser la place.* »

Témoignage ALSA –atelier théâtre : « Le théâtre aide à s'élever et à se révéler aux autres »

Myriam, André et Aurélie nous présentent l'Atelier théâtre de l'ALSA : les Urluberlus

Il regroupe des personnes accueillies et des travailleurs sociaux, sous la conduite d'un metteur en scène. Cet atelier permet, à travers la pratique d'une activité régulière, de mobiliser les personnes, tout en stimulant leur créativité et le plaisir de la découverte de soi alliées à la discipline qu'exige cette activité.

ALSA participe chaque année au festival « c'est pas du luxe » organisé par la Fondation Abbé Pierre au niveau national et présente un spectacle chaque année.

Chacun se sent impliqué, responsable du groupe pour que la pièce puisse être jouée. Le théâtre donne l'occasion de se détendre, donne une expérience de parler en public. On apprend à se déplacer dans l'espace, l'expérience des uns sert aux autres. Les participants réalisent qu'ils sont capables d'apprendre un texte, alors qu'ils se sont toujours sentis nuls à l'école.

« Le théâtre aide à s'élever et à se révéler aux autres »

- **Valoriser les compétences et richesses humaines des personnes étrangères arrivant en France**, afin qu'elles bénéficient d'une reconnaissance, d'un sentiment d'existence
- **Faire vivre les outils des démarches participatives**, et valoriser, faire connaître ce qui se passe au quotidien localement et les multiples initiatives des associations. S'appuyer sur des dynamiques et outils collectifs, qui développent les moyens d'échange, d'action, de transformation

Témoignage de Mireille sur le jardin partagé (ATD 1/4 Monde) - « Agir sur le terrain, sortir de chez soi, créer des liens, produire et se partager la production, apprendre à cultiver... »

En 2016, une expérience réussie démarre dans un jardin familial à Pfastatt. Dès le départ du projet, on réfléchit ensemble et chacun est associé à la définition et à la mise en œuvre des tâches. On fonctionne sur le principe du troc des graines (aux dimanches de Vita'rue) et des échanges de savoirs spontanés. La débrouille, c'est aussi la récupération de matériaux (bois de palettes, tonte de gazon, en déchetterie, auprès d'entreprises, de voisins jardiniers). L'appui technique de l'Association Vita'Terre (culture biologique) a été utile.

Chacun a pu révéler ses talents. Mais comme le groupement de jardiniers est interdit par les règlements des jardins familiaux (Pfastatt, Mulhouse ...), nous avons dû quitter ce terrain la même année. Une nouvelle expérience démarre grâce à l'APF, qui cède une partie d'un grand terrain (à la Mer Rouge à Mulhouse).

Le jardin partagé permet de retrouver l'estime de soi, de redonner de la confiance, d'aller à la rencontre de l'autre que l'on n'aurait jamais rencontré. Changer le regard les uns envers les autres, et envers soi-même. Cela génère le sens de la débrouille et du système D (faire avec un budget réduit), mais aussi la créativité. « Ce qui me plaît beaucoup c'est le côté aventure humaine par rapport à un projet qui est en train de se réaliser. On a besoin de se nourrir avec des légumes sains, et pour moi qui ai vécu des distorsions de métier, le RSA, etc., c'est génial. » (Damien).

« C'est retrouver un rythme perdu, se lever tous les matins avec un but. » (Damien).

Et ATD ¼ Monde a plein d'idées de passerelles à créer à partir de ce lieu rencontre : permettre à des personnes handicapées de voir autre chose que leur quotidien (participation aux semis du potager), participation à des débats citoyens pour agir localement, du soutien scolaire d'étudiants vers un public en décrochage, liens vers un repair Café, Fab Lab Solidaire, cyber solidaire ...

- **Que les élus donnent de la valeur à ce qui se passe au niveau collectif**, éventuellement en le finançant, pour le pérenniser. Les élus doivent soutenir ce qui permet aux personnes de faire valoir leurs droits, favoriser les initiatives, avoir envie de connaître les initiatives en cours, la parole des citoyens, les échanges d'expérience.

ET POUR GARANTIR L'AMBITION ET LA CONTINUITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE DURANT LE QUINQUENNAT

- Adopter dès le début du quinquennat **une loi de programmation financière pluriannuelle** intégrant ces objectifs (production de logements sociaux, de logement accompagnés, mobilisation du parc privé à vocation sociale, rénovation de logements, budget dédié à accompagnement social, revalorisation des APL, GUL...).
- **Définir un système de gouvernance responsable** et prévoir des moyens financiers à la hauteur des besoins. Pour assurer un pilotage efficace de la politique envers les plus démunis, un nouveau système de gouvernance et de responsabilités doit être instauré dans le cadre de la réforme territoriale. Il doit impliquer tous les acteurs : l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs. Les acteurs locaux doivent se fixer - ou se voir imposer - des objectifs clairs de réduction de l'exclusion par le logement sur leurs territoires, par la prise d'engagements pluriannuels, avec des moyens humains et financiers sécurisés.
- **Décloisonner** les services de l'Etat et les collectivités territoriales pour permettre les liens utiles à l'accompagnement global et efficient des personnes en difficultés
- Dans la nouvelle organisation des territoires et de leurs compétences, **prévoir et sanctuariser des moyens budgétaires** à la hauteur des besoins diagnostiqués localement pour financer les coûts réels des missions d'accès et de maintien dans le logement, d'hébergement, et d'accompagnement.
- **Développer les outils de connaissance** de l'offre et des besoins. Réaliser une observation rigoureuse et partagée des besoins des personnes en situation ou en risque de mal-logement en s'appuyant notamment sur les diagnostics territoriaux à 360° (de l'hébergement au logement), les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et les observatoires locaux existants.
- **Former les élus**, les sensibiliser aux problématiques complexes du social et du mal logement, mais aussi à la multiplicité des initiatives de réponses et les inviter à réaliser des « stages » dans les associations et sur le terrain de la précarité. Les inciter à répondre positivement par leur présence active lors des AG des associations auxquelles ils sont conviés.
- **Développer le rôle des associations et leur place** dans la gouvernance des politiques publiques de lutte contre les exclusions (coproduction, évaluation, observation sociale).

Liste des associations auteurs des propositions

APPONA 68
ATD quart monde
CIMADE 68
Collectif citoyen solidaire
Collectif SDF
Emmaüs Cernay
FNARS Alsace
Fondation Abbé Pierre Alsace
Fondation de l'Armée du salut
Habitat et Humanisme Alsace Sud
LDH
Maison de la citoyenneté mondiale
Passerelle
UNAFO
Urgence Welcome
URIOPSS Alsace